



Hébergement chez l'habitant

Fiche de police

Suite au décret 2015-1002 du 18 août 2015, l'obligation d'établir des fiches individuelles de police est désormais étendue à tous les prestataires assurant l'hébergement : loueurs de meublés et chambre d'hôtes inclus.

- Elle concerne les clients étrangers, y compris européens, individuels comme en groupe.
- Les fiches doivent être conservées durant 6 mois et remises, sur demande, aux services de police, de gendarmerie. Cette transmission peut s'effectuer sous forme dématérialisée.
- Conformément à la « Loi informatique et liberté » n° 78-17 du 6 janvier 1978, les clients disposent d'un droit d'accès et de rectification à leurs données personnelles en contactant le responsable de l'hébergement.
- À noter : le refus par le client étranger de remplir et/ou signer la fiche de police est considéré comme un motif légitime de refus de vente pour l'exploitant.

Ci-dessous copie du modèle proposé sur service-public.fr ; la traduction anglaise est obligatoire :

En application de l'article R. 611-42 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, et aux fins de prévention des troubles à l'ordre public, d'enquêtes judiciaires et de recherche dans l'intérêt des personnes, les hôteliers, les exploitants de villages et maisons familiales de vacances, de résidences et villages résidentiels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes, les exploitants de terrains de camping, caravanage et autres terrains aménagés sont tenus de faire remplir et signer par l'étranger, dès son arrivée, une fiche individuelle de police, dont le modèle est fixé par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre chargé de l'immigration et du ministre chargé du tourisme.

This registration form must be completed pursuant the article R611-42 of Code of Entry and Stay of Aliens and of the Right of Asylum.

Écrire en lettres majuscules (write in block letters)

Nom et adresse de l'établissement :

Nom (Name) :

Prénoms (First name) :

Date et lieu de naissance (Date and place of birth) :

Domicile habituel (Permanent address) :

Nationalité (Nationality) :

Numéro de téléphone mobile (Mobile phone number) :

Adresse électronique (E-mail address) :

Date d'arrivée au sein de l'établissement (Date of arrival) :

Date de départ prévue (Intended date of departure) :

Date et Signature :

- **Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un adulte qui les accompagne.**

Informations concernant l'enfant (Informations about accompanying children under 15) :

Nom (Name) :

Prénoms (First name) :

Date et lieu de naissance (Date and place of birth) :

Domicile habituel (Permanent address) :

Nationalité (Nationality) :

Organismes référents	textes de références	Sites internet
Brigade de gendarmerie, commissariat de police	Arrêté du 1 ^{er} octobre 2015 en application de l'article R.611-42 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R41514

MAJ : MR mai 2016